

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Foster,
Ordonné, que le discours adressé par Son Altesse Royale aux deux Chambres du Parlement du Canada, soit pris en considération lundi prochain.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Foster,
Résolu, que l'ordre pour la prise en considération de la motion relative à une adresse à Son Altesse Royale le Gouverneur général en réponse au discours du Trône à l'ouverture de la session aura la priorité sur toutes autres mesures, sauf la présentation des bills jusqu'à la conclusion du débat.

Sur motion de M. Borden, secondé par M. Foster,
Résolu, qu'un comité spécial soit nommé pour préparer et rapporter avec toute la diligence possible les listes des membres devant composer les comités permanents prescrits par la règle 10; le dit comité devant se composer de M. Borden, Sir Wilfrid Laurier, messieurs Reid (Grenville), Monk, Pugsley, Stanfield et Pardee,—et que la partie de la règle 10 qui limite le nombre des membres du dit comité soit suspendue à cet effet.

M. l'Orateur soumet à la Chambre le rapport des bibliothécaires conjoints du Parlement, lequel est comme suit:—

RAPPORT DES BIBLIOTHECAIRES POUR L'ANNEE 1911.

A l'honorable président de la Chambre des Communes,

Les Bibliothécaires conjoints du Parlement ont l'honneur de présenter leur rapport pour l'année 1911.

La longue et importante liste de documents se rapportant à l'histoire des négociations relatives à la réciprocité commerciale avec les Etats-Unis publiée dans le dernier rapport annuel n'est point reproduite cette année; mais une liste supplémentaire, continuée, mise au point jusqu'à la date la plus récente paraîtra le plus tôt possible. Le manuscrit est entre les mains des imprimeurs depuis quelque temps.

Les bibliothécaires se sont fait un devoir de devancer les demandes d'informations de la part des députés, mais vu les demandes nombreuses faites par les députés à la recherche de renseignements depuis les deux dernières sessions, l'acquisition de livres d'un caractère moins sérieux a dû être considérablement diminuée.

La procédure suivie dans le vote des estimés a été cause que le paiement des comptes de la Bibliothèque est grandement en retard, et il n'a point paru prudent de continuer les achats aussi libéralement que par le passé, tant qu'ils ne seront point acquittés. Vu cet état des choses, les bibliothécaires réclament l'indulgence des députés jusqu'au commencement de la prochaine année fiscale.

Le travail de la préparation d'un catalogue par fiches pour la section canadienne, commencé l'an dernier, a été continué pendant la vacance et sera terminé après la présente session.

Les bibliothécaires ont pourvu, autant que possible, à une nouvelle disposition des livres sur les rayons dans le but de faciliter le travail de ceux qui ont des recherches à faire.

L'augmentation constante du nombre des livres dans la Bibliothèque rend de plus en plus difficile leur disposition sur les rayons, vu l'espace requis qui est depuis longtemps devenu insuffisant. Dans presque toutes les sections les livres sont à double rang sur les rayons.

Les bibliothécaires se permettent à ce sujet de rappeler l'attention du gouvernement et du Parlement sur la nécessité de pourvoir à une plus ample accommodation pour les fins de la Bibliothèque. Depuis plusieurs années cette demande a été réitérée auprès du Parlement sans aucun résultat.